

L'observatoire de la démocratie permanente de la Ville de Bordeaux

(Installation le 16 mars 2024)



Mission Démocratie Permanente

La démocratie permanente

La démocratie permanente est un des piliers de la mandature actuelle de Ville de Bordeaux.

Le Contrat démocratique, présenté en février 2022, pose le cadre, les ambitions et les valeurs de la participation citoyenne bordelaise.

La mise en œuvre du contrat démocratique repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire, c'est-à-dire les habitants, habitantes et usagers de la ville, les groupes/corps intermédiaires, la mairie de Bordeaux ainsi que l'administration. Ceux-ci agissent ensemble à faire vivre le contrat démocratique autour d'exigences communes en termes de transparence, d'inclusion et d'intelligence collective. Exigences qui conditionnent la réussite des démarches de participation menées à Bordeaux.

Afin de construire la démarche d'amélioration continue nécessaire à la réussite de la démocratie permanente à Bordeaux et des démarches et dispositifs qui la composent, la mise en place d'un Observatoire a également été inscrit dans le Contrat démocratique. Ce dernier présente l'observatoire comme « une instance consultative de veille, de suivi et d'évaluation.

L'observatoire a pour finalité de suivre la mise en pratique du fonctionnement démocratique tel que défini dans le contrat démocratique. Il réalise des analyses, émet des avis, fait des recommandations et ce, de manière totalement indépendante.

L'observatoire se conçoit comme une instance reposant sur un parti pris de confiance entre l'administration, les élus et les membres de l'observatoire qui ont en commun de s'engager dans une démarche d'amélioration continue du projet de démocratie permanente à Bordeaux. Il est composé de citoyens (au sens du contrat), d'acteurs et d'actrices locaux et de membres des instances consultatives de la ville de Bordeaux.

L'observatoire de la démocratie permanente

L'observatoire de la démocratie permanente est une instance citoyenne indépendante dont l'objectif est de produire des retours critiques concernant la mise en œuvre et les objectifs du contrat démocratique. Il assure une mission de veille et de suivi des engagements pris par la ville.

La mission de l'observatoire est d'étudier, pendant un an, un sujet de saisine confié par le maire de Bordeaux qui porte sur la démocratie participative à Bordeaux.

Pour cette première année d'existence, le sujet proposé par le maire est le suivant :
" Les personnes les plus éloignées de la participation à Bordeaux : qui sont-elles ? Quelles sont les conditions de leur association au dialogue citoyen ? ".

Les membres pourront également choisir de travailler sur un sujet de leur choix au cours de l'année.

Les travaux des membres de l'observatoire portent sur :

- La mise en œuvre des projets et des dispositifs de démocratie permanente (budget participatif, initiatives citoyennes, dialogue citoyen, convention citoyenne, dispositif d'interpellation citoyenne, tournée de la démocratie permanente).
- Les espaces de dialogue citoyens de la ville de Bordeaux (instances permanentes et consultatives de la Ville).
- Les différentes formes de participation proposées dans les actions municipales.
- Les exigences communes du contrat démocratique relatifs à la mise en œuvre de la politique participative de la ville qui sont « l'inclusion : avec tous et toutes ; la transparence ; le croisement et complémentarité des expertises ; la qualité et l'éthique pour un débat apaisé ; l'intelligence collective. ».
- Les conditions de participation des différents acteurs de la démocratie permanente.

Qui sont les membres de l'observatoire ?

L'observatoire est composé de citoyens concernés et ou intéressés par la vie démocratique locale. Il reflète la diversité des personnes qui habitent et/ou travaillent à Bordeaux.

L'observatoire est composé de **30 membres bénévoles et volontaires**. La composition de l'observatoire de la démocratie permanente assure :

- la parité femmes homme
- la représentation de la jeunesse
- la représentation des non-diplômés
- la représentation des habitants de l'ensemble des quartiers de Bordeaux

Plusieurs cercles d'acteurs composent l'observatoire :

- Le cercle d'habitants
- Le cercle des corps intermédiaires (acteurs associatifs, ou économiques qui contribuent à faire vivre la démocratie permanente bordelaise)
- Le cercle des membres citoyens des instances consultatives de la ville de Bordeaux

Les membres sont recrutés pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Un travail collaboratif et citoyen !

L'observatoire est une instance indépendante qui s'organisera librement et définira plus en détail ses règles de fonctionnement dans les premiers mois d'installation de ses membres.

Les membres de l'observatoire se réunissent tous les mois et demi afin d'étudier la saisine confiée par le maire, de réfléchir ensemble et d'élaborer des propositions pour améliorer la démocratie participative à Bordeaux. Au terme de l'année de fonctionnement, les membres présentent leurs conclusions aux élus et aux services de la ville afin que ceux-ci puissent s'en saisir dans les actions menées par la ville.

Le travail de l'instance est ponctué par deux autres plénières thématiques : une pour réaliser un point à mi-parcours et une plénière de restitution ouverte aux élus municipaux et aux services.

Les acteurs de l'observatoire

Le rôle de la mission démocratie permanente

La mission démocratie permanente constitue l'interface entre les membres de l'observatoire, les élus, les citoyens, les autres services de la ville et les personnalités ressources. Elle veille aux conditions du bon exercice de sa mission ; organise matériellement les réunions, accompagne les membres de l'observatoire dans la préparation et l'animation de ces réunions, propose des formations et autres temps d'échanges et de partage d'expérience qui permettent d'animer efficacement l'observatoire.

Le statut des membres

L'observatoire de la démocratie permanente est une instance dont la participation n'engendre pas de statut ou de droit particulier pour ses membres qui ne peuvent se prévaloir d'appartenir à l'observatoire en dehors de leur implication dans l'instance.

Les membres de l'observatoire y contribuent en leur nom propre et y siègent *intuitu personae* indépendamment du cercle auquel ils appartiennent.

Les membres du cercle des corps intermédiaires sont proposés par leur structure et rejoignent l'observatoire à titre personnel.

La participation à l'observatoire est bénévole. L'engagement des membres sera valorisé à l'issue de chaque mandat, par une attestation d'engagement annuelle de participation qu'ils pourront faire valoir dans leur cursus civique, académique et professionnel.

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les membres de l'observatoire s'engagent à ne pas tirer de bénéfice économique de leur contribution à l'instance et à respecter la confidentialité des informations auxquelles ils pourront avoir accès durant leur engagement.

Le pôle ressource

Pour accompagner l'observatoire dans ses missions, un pôle regroupant cinq personnalités ressources sera constitué. Les membres de l'observatoire pourront solliciter le pôle ressource pour avis avec la chargée de mission qui assurera un lien permanent entre les membres de l'observatoire et les universitaires. Les modalités de contribution du pôle ressource (expertise, conseil, ressources...) seront définies par les membres et proposées aux universitaires comme méthode de travail tout au long de l'année de fonctionnement.

Composition de l'observatoire

Les membres :

1 – Marine ALARI
2 – Karine ALVES
3 – Anaëlle ASSYA
4 – Nordine BEAUDRON
5 – Mélissa BENNOUNA
6 – Olivier BENSOUSSAN
7 – Bernard CABROU
8 – Juliette CLEMENT
9 – Isabelle DE CARVALHO
10 – Patrice DE LABARRE
11 – Marguerite DHONT
12 – Laurent DUPOUX
13 – Raphaël DURANDY
14 – Efe EDOH
15 – Annie GARAT

16 – Anatole GARCIA
17 – Fanny GELIN
18 – Malik HADJERES
19 – Karim HARROUCHE
20 – Isabelle JAVIER
21 – Stéphanie JEANNEAU
22 – Dany KASTI
23 – François LEMAIRE
24 – Virginie LICATA
25 – Isabelle POGU - SAINT-MARC
26 – Catherine SEGURA
27 – Simon SIRVEN
28 – Romain STUT
29 – Jean-Didier THILLIER
30 – Félix VIAUD

